

Procès du Carlton : le parquet va prononcer ses réquisitions



Après deux semaines d'audience, le ministère public va donner son avis aux juges et proposer des peines ou la relaxe.

La fin est proche, dans le procès du Carlton. Ce mardi 17 février, les représentants du parquet vont s'exprimer sur la nécessité de condamner ou non les 14 prévenus, dont 13 sont poursuivis pour "proxénétisme aggravé." Parmi eux, Dominique Strauss-Kahn évidemment. Les charges se réduisent pour l'ancien patron du FMI. L'audience n'a pas véritablement démontré son rôle de "proxénète" et deux parties civiles ont décidé d'abandonner leurs poursuites, la veille de ces réquisitions. Reste à savoir ce que proposera le parquet. La relaxe est envisageable pour DSK.

En revanche, l'affaire se complique pour d'autres accusés. Fabrice Paszkowski, suspecté d'avoir organisé les fameuses soirées, René Kojfer, chargé de relations publiques de deux hôtels, dont celui du Carlton de Lille qui utiliserait ses relations pour faire venir des prostituées depuis la Belgique pour des clients renommés. Evidemment, le célèbre Dodo la Saumure qui aurait participé au réseaux... Les témoignages ont été rudes pour eux, et les réquisitions pourraient être salées.

La défense devrait plaider mercredi 18 février.